

► L'essentiel de
la Charte du PNR
des Pyrénées Ariégeoises



SOMMAIRE

Un **PNR** POUR...

Et Avec Vous	4
Maintenir un environnement de qualité	9
Promouvoir nos territoires	17
Développer l' activité économique et l'emploi	25



Parc
naturel
régional
Pyrénées Ariégeoises



Les élus du Comité Syndical

Edito

Le moment est enfin venu de décider !

Notre projet de PNR pour lequel nous nous mobilisons tous avec tant d'énergie et de conviction depuis toutes ces années est en phase décisive. Il a reçu des avis intermédiaires favorables de la part des habitants, des élus, des services de l'État et des partenaires locaux.

Aujourd'hui, nous entrons dans une nouvelle phase de l'histoire de notre Parc. Une étape clef, celle de sa constitution.

Nos Pyrénées Ariégeoises pourront-elles profiter demain de ce projet de développement et s'engager, mieux armées, dans la dynamique de ce XXI^e siècle ?

De votre décision, dépendra la réponse. Dépendra la reconnaissance, ou non, de notre territoire comme

Parc naturel régional. Nous sommes convaincus de sa pertinence et des atouts qu'il représente pour nos territoires et le bien-être de leurs habitants, pour la préservation et la valorisation de leurs richesses naturelles et culturelles, pour la stimulation de leurs potentiels économiques...

La phase de projet laisse la place à la phase d'action et vos délibérations seront capitales.

Pour vous accompagner dans cette réflexion, nous avons conçu ce document afin de vous apporter une lecture rapide et plus aisée de l'« Essentiel » du contenu de la Charte. Une synthèse que nous avons voulue la plus complète et la plus précise possible afin de vous éclairer sur ce grand projet de territoire.



PNR : un logo, notre image

La conception graphique du logo est en cours, néanmoins son esprit est acté : cela sera un berger et une brebis avec le Mont Valier en toile de fond. Sa création est l'aboutissement d'une réflexion collective des élus et des partenaires qui ont répondu massivement à l'appel à idées lancé par le Syndicat Mixte en juillet 2007. Plus d'une vingtaine de suggestions de logos ont ainsi été soumises au Comité Syndical qui les a alors classées par ordre de priorités avant qu'un graphiste ne les réinterprète au travers d'une palette de 23 propositions graphiques. Le 17 avril dernier, le Comité Syndical a arrêté son choix sur cette représentation. Un logo vivant valorisant une activité économique phare, nécessaire à la préservation de la biodiversité et au rôle social extrêmement fort. Plus qu'un logo, un symbole pour nos Pyrénées Ariégeoises.

i QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL?

La création d'un « Parc naturel régional » (PNR) offre une formidable opportunité de redynamiser des territoires au patrimoine riche et à l'économie fragilisée. Il permet aux collectivités qui le gèrent de mettre en place une stratégie de développement économique et social durable, basée sur la valorisation des ressources locales, la solidarité, la coopération et l'innovation. Outil de « développement », il a vocation à renforcer sur mesure les potentiels existants d'un territoire.

Qu'il est long le chemin qui mène à la création d'un PNR! Fruit d'une volonté politique affirmée et d'une longue concertation avec les habitants, il doit fédérer tous les acteurs locaux autour d'un même objectif de préservation et de développement. Ainsi, entre l'idée de créer un PNR et sa concrétisation s'écoule-t-il 10 années en général, à l'instar de l'Ariège où les premiers murmures de projet de PNR datent du milieu des années 1990 (cf. p. 32). En levier du développement durable, un PNR « [...] vise à développer et à préserver un territoire rural ou de montagne en prenant appui sur ses propres richesses (patrimoine économique, culture, savoir-faire, habitat...). Il a pour objet de préserver ce patrimoine par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages, contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie, assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public et réaliser des actions expérimentales. Il est au service de territoires aux patrimoines riches, menacés et à l'équilibre économique fragile ».

Aujourd'hui, avec 95 % des communes adhérant d'ores et déjà au Syndicat Mixte de Préfiguration et une forte implication de leurs élus, le projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises est bel et bien l'expression d'une volonté locale forte.

Un PNR en Ariège, pour quoi faire? Pour bénéficier d'un projet de développement durable qui permette de sauvegarder notre patrimoine naturel, culturel et humain, valoriser notre environnement mais aussi nos savoir-faire et nos productions locales. Une ambition organisée autour de six enjeux majeurs qui visent à :

- » Préserver nos patrimoines vivants de la déprise agricole ou forestière, de la dépopulation, de l'abandon du bâti traditionnel... en mobilisant les acteurs locaux et en favorisant une économie durable ;
- » Lutter contre le changement climatique et anticiper ses conséquences au moyen d'une politique territoriale Énergie-Climat (cf. p. 16) permettant de nous préparer à ses impacts dans différents domaines (patrimoine, habitat, occupation du territoire, risques naturels, activités économiques et humaines...) ;
- » Impulser une dynamique économique et valoriser le potentiel économique local en favorisant l'émergence de filières et d'emplois nouveaux ;
- » Affirmer et fédérer une identité culturelle forte en prenant appui sur l'image du PNR ;
- » Offrir un accès facilité pour tous aux services, au foncier et à l'habitat en apportant des réponses innovantes en termes d'action foncière et de développement de services de proximité ;
- » Accroître la cohésion sociale, la solidarité et l'implication de tous en cultivant la démocratie participative.

INNOVATION

Une autre vie s'invente ici

Promouvoir et développer l'expérimentation et la recherche est un objectif majeur du Parc qui s'est doté, dès décembre 2005, d'un Conseil Scientifique (cf. p. 5). L'objectif principal est d'encourager des travaux de recherche liés aux enjeux des Pyrénées Ariégeoises et, plus généralement, à la gestion durable des ressources naturelles et culturelles. Ainsi, le Parc a vocation à réaliser ou à appuyer des actions à caractère expérimental dans tous ses domaines d'intervention : patrimoines, cadre de vie, développement économique, information du public... et, au titre de l'innovation, à venir en aide pour trouver des partenaires techniques et des financements.

DIFFÉRENCES

Un Parc naturel régional n'est pas un Parc National !

Si les dénominations sont proches, les différences sont tout aussi nombreuses que fondamentales à savoir :

- » Un Parc naturel régional est l'expression d'une volonté locale à l'inverse d'un Parc National qui est une structure initiée et gérée par l'État.
- » Un PNR contribue à développer l'économie et à améliorer les conditions de vie et d'activité de sa population par une gestion durable de l'ensemble de son patrimoine (naturel, culturel, économique, humain...). Un Parc National a pour principal objectif de protéger et gérer des milieux naturels (le plus souvent inhabités) avec la mise en place d'une réglementation stricte (pas de droit de chasse, de cueillette de fleurs...).
- » Géré localement par les collectivités (la Région, le Département, les communes), un PNR ne réglemente pas, ne contraint pas mais, au contraire, agit par engagement volontaire et par conviction. « Convaincre sans contraindre », telle est la devise des Parcs naturels régionaux.



© Projet PNR

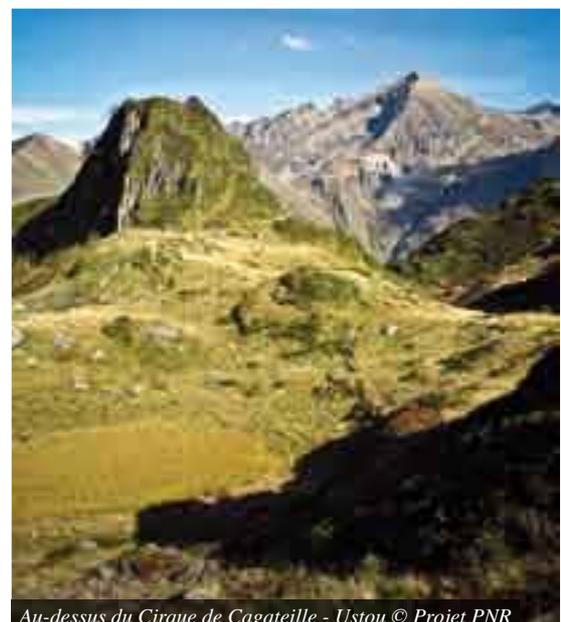
UN PNR POUR... ET AVEC VOUS

Comment **fonctionnera** notre PNR ?

VERS UNE MUTUALISATION DES MOYENS ET UNE SOLIDARITÉ DE TERRITOIRE

Le PNR active une véritable solidarité financière en direction de son territoire. Grâce au soutien de ses partenaires (Europe, État, Région, Département...) qui contribuent à la majeure partie de son financement, les cotisations des communes dans le budget du PNR restent relativement modérées de l'ordre de... 2 euros environ par habitant et par an ! Ainsi, en moyenne sur la France, en 2006, leurs contributions financières ont-elles représenté moins de 10 % des contributions de fonctionnement des 45 PNR¹. Ce principe de mise en commun des moyens existants permet aux territoires du PNR de profiter d'un effet démultiplicateur certain et d'obtenir, ainsi, un budget plus consistant. C'est ainsi l'opportunité de disposer de moyens d'ingénierie et d'animation plus forts et d'avoir un levier plus important pour engager des actions et soutenir les projets portés par les différents acteurs locaux (communes, intercommunalités, privés, associations...).

Creusets de la solidarité issue des territoires extérieurs en particulier des grandes agglomérations, les PNR implantés en Midi-Pyrénées profitent du dynamisme économique de l'ensemble des constituantes de la Région.



¹ Source : Comptes administratifs des PNR 2006.

r UNE ORGANISATION POUR AVANCER ENSEMBLE

La structure de gestion du PNR est un Syndicat Mixte composé des collectivités auxquelles sont associés les divers partenaires agissant sur le territoire du PNR. L'organisation du Syndicat Mixte de gestion du PNR reposera sur un fonctionnement participatif où les décisions appartiendront aux collectivités locales.



Organe de décision Le Comité Syndical et le Bureau

Composition : Des représentants des collectivités locales : de la Région, du Département, des communes (un ou plusieurs délégués par commune en fonction de leur nombre d'habitants). Les délégués assurent le lien direct entre le Syndicat Mixte et leur commune.
Le Syndicat Mixte rassemble en permanence à titre consultatif les partenaires principaux tels les Communautés de communes, les Pays, les chambres consulaires (chambre d'agriculture, chambre de métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et d'industrie), l'Office national des forêts, le Centre régional de la propriété Forestière...

Mission : Le Comité Syndical a une mission « d'Assemblée Générale » et le Bureau a une mission de gestion courante. Les deux organes se réunissent tous les deux à trois mois. Ce sont les organes décisionnels.

Organe technique L'équipe technique pluridisciplinaire

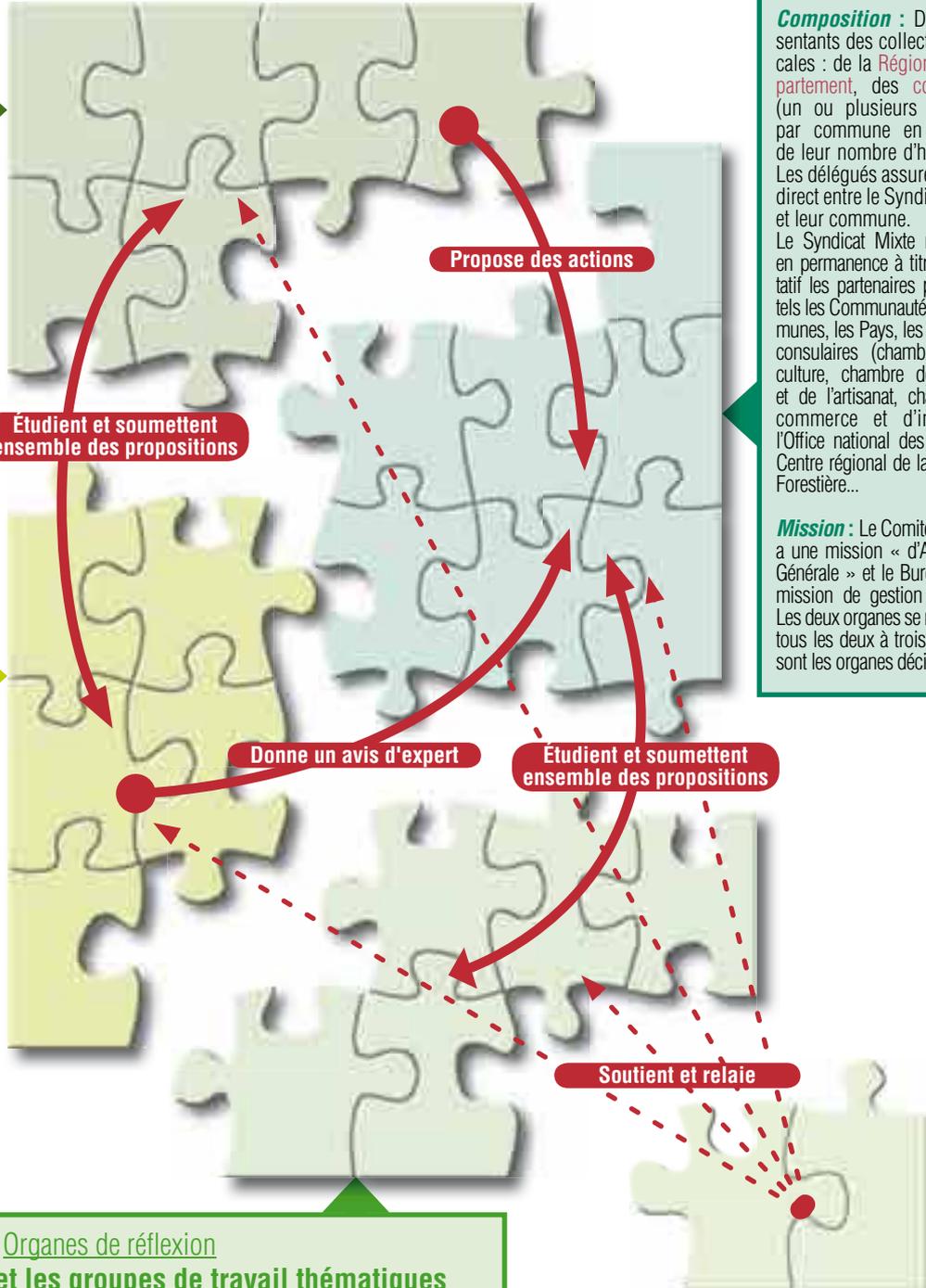
Composition : Plusieurs chargés de mission thématiques dans les divers domaines de la Charte œuvrant en « réseau » avec les collectivités et les partenaires, direction et administration.

Mission : Animer le Parc, monter des actions, intervenir en appui technique auprès des élus et des autres partenaires, fédérer les actions des partenaires.

Organe pluridisciplinaire Le Conseil Scientifique

Composition : Des experts locaux, des chercheurs et des scientifiques (historiens, biologistes, hydrologues, naturalistes, sociologues, économistes...).

Mission : Étudie et donne des avis d'experts sur les questions soumises par l'organe technique et/ou décisionnel. Il est force de propositions en matière d'action expérimentale ou de recherche appliquée.



Organes de réflexion Les Commissions et les groupes de travail thématiques

Composition : Plusieurs groupes comprenant des structures associatives, fédérations, élus, chambres consulaires, syndicats, services de l'État. Ce sont des instances techniques composées sur mesure en fonction des projets (diagnostic prospectif, plan énergie territorial, vulgarisation de la Charte...).

Mission : En appui des équipes techniques, ils ont pour mission d'étudier des solutions, faire des propositions d'actions et (pré) valider des choix techniques.

L'Association des amis du Parc

Créée en janvier 2007, l'association Loi 1901 regroupe à ce jour plus d'une centaine de membres. Elle soutient et relaie les actions et les activités du Parc auprès des populations, représente les habitants et usagers et favorise la découverte et le développement du PNR.

Contact : <http://ariege-pnr.com>

r À L'ÉCOUTE DES ARIÉGEOIS

La transparence et la concertation ont été au cœur de l'élaboration de la Charte. Réunions publiques, enquêtes, permanences... pas une de ces étapes n'aura été conçue sans avoir été confrontée aux avis des habitants ! Retour sur cette impressionnante coopération de territoire conduite sur plusieurs années.

Conçue selon la méthodologie d'un « Agenda 21 local ¹ », la Charte traduit la volonté de tous les acteurs du PNR de conduire, pendant 12 ans, un projet de développement durable. Véritable contrat moral, elle « détermine pour le territoire du Parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre ». Elle relève de la responsabilité de toutes les collectivités qui l'approuveront (Région Midi-Pyrénées, Département de l'Ariège, communes et communautés de communes) et de l'État. Aujourd'hui terminée et soumise à l'approbation des élus communaux, elle aura demandé pas moins de 3 ans pour être rédigée. Tout prend corps à l'automne 2005 où une vaste enquête est envoyée à l'ensemble des foyers du territoire. Objectifs : les informer et recueillir leurs avis en termes de priorités d'actions à engager, d'enjeux... La mobilisation est exemplaire : un millier d'habitants répond à l'enquête. L'étude de leurs remarques croisée aux réflexions d'une trentaine d'acteurs locaux mobilisés sur le sujet permet de rédiger un premier projet de Charte. Présenté en réunions publiques au printemps 2006, ce pré-projet, confronté aux avis de plus 500 personnes, s'ajuste et s'affine. En parallèle, pour répondre avec précision aux interrogations et besoins d'information de la population, le Syndicat Mixte ouvre son site internet. Enfin en décembre 2007, dans le but d'enregistrer les ultimes remarques, une enquête publique est lancée. Après 43 jours d'enquête, près de 150 suggestions et remarques (urbanisme, architecture locale, véhicules à moteurs en espaces naturels, ours...) et une centaine de messages d'encouragement sont ainsi enregistrés. Rassemblés dans un rapport remis le 10 avril dernier par la commission d'enquête au Syndicat Mixte, ces données ont permis de préciser certaines orientations de la Charte et de la finaliser.

La volonté de transparence et de communication vis-à-vis des habitants est au cœur des missions du Syndicat Mixte. Elle se déclinera à travers l'organisation de manifestations, de réunions publiques, la diffusion de lettres d'information... mais aussi, par une concertation soutenue des Ariégeois qui seront, désormais, sollicités tous les trois ans pour évaluer les actions entreprises par leur PNR mais aussi, participer aux réorientations de chaque programme d'action triennal.

¹ L'Agenda 21 est un programme d'action visant à prendre en compte toutes les dimensions du développement durable et s'appuie sur une large concertation et l'implication des habitants.



Sortie " Lecture des paysages " - Auzat

© Projet PNR



Marché de St-Girons

© A. Baschenis

Chasse, pêche, cueillette en montagne... avec la Charte, rien ne change !



© Fédération des chasseurs

A l'intérieur d'un Parc naturel régional, la loi est la même qu'à l'extérieur : on peut y chasser, pêcher, cueillir, se promener avec son chien... sans restrictions sous réserve, bien entendu, de respecter les règles existantes (flore protégée, réserves de chasse...) et les droits de propriété. L'élaboration de la Charte a été l'occasion de poser les bases de collaborations avec les fédérations de chasse, de pêche, de randonnée... autant de partenariats fructueux qui seront renforcés.

Parc naturel régional – Pays – Communauté de communes :

la complémentarité en action

La coopération et la transparence sont le socle des relations engagées par le Syndicat Mixte auprès des 14 Communautés de communes et des 3 « pays » inclus sur son périmètre.

Une exigence au service d'un partenariat respectueux des attributions et des compétences de chacun afin de pouvoir ensemble :

- E être à l'écoute du territoire et valoriser les initiatives locales ;
- E mutualiser les moyens disponibles, en particulier pour l'animation et l'appui technique aux porteurs de projets ;

E optimiser les moyens en matière de montage de projets complexes et/ou innovants, de recherche de partenariats, de réponse aux appels à projets... l'équipe de techniciens thématiques du PNR est une ressource complémentaire au service des Communautés de communes, des pays...

Cette complémentarité encourage les collaborations, les rencontres entre les techniciens... et l'accès aux connaissances et expériences partagées au sein du réseau des PNR.

r PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS

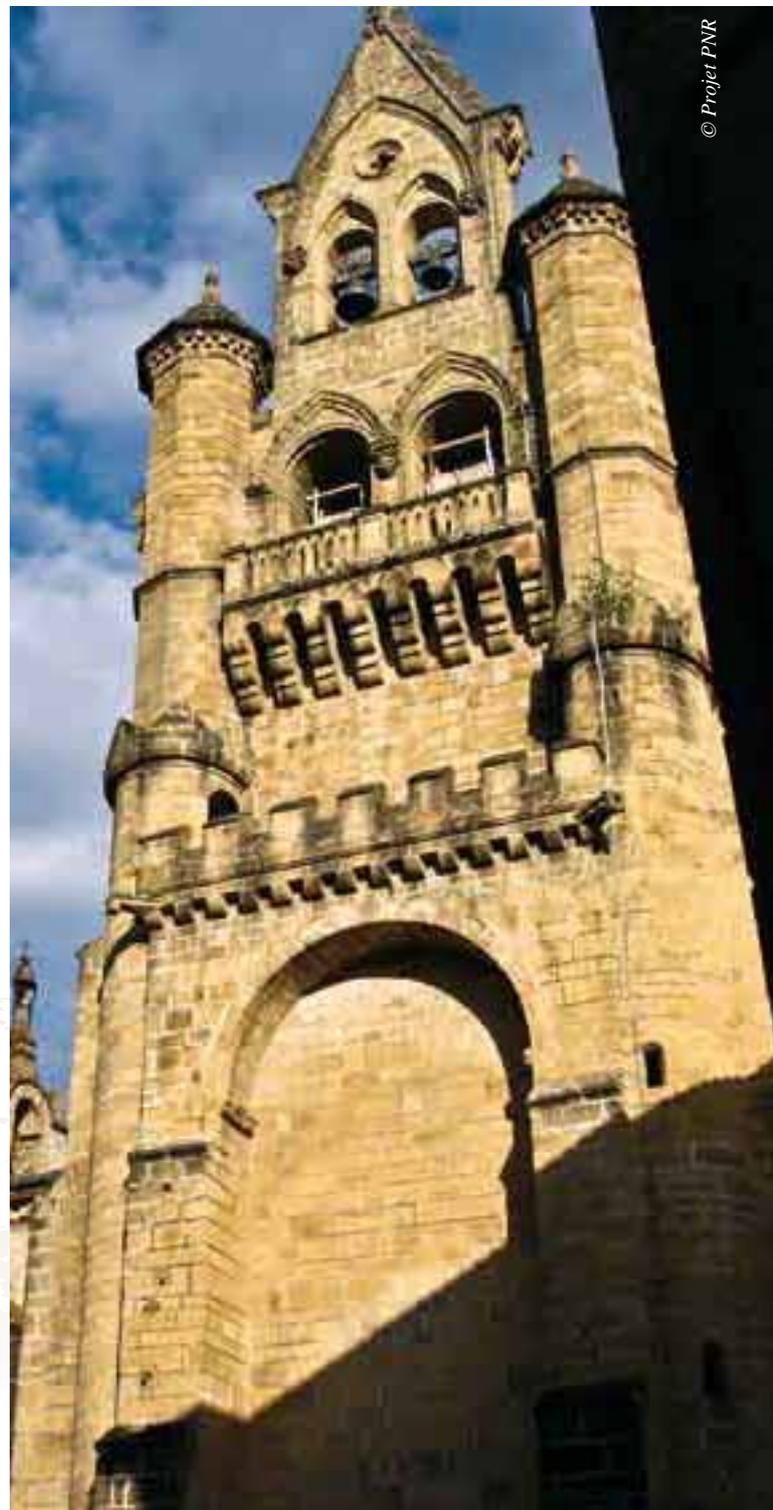
Les communes ont toujours été au cœur du projet de Parc naturel régional. Représentées chacune par au moins un délégué au sein du Syndicat Mixte, elles ont été régulièrement associées, sollicitées et impliquées à chacune de ses grandes étapes : étude de faisabilité, constitution du Syndicat Mixte de préfiguration, évolution des différents travaux (mise en place du « Plan Climat Énergie Territorial », réponse à l'appel à projet « Économie solidaire »...), élaboration du projet de Charte...

À la fois parties prenantes et constituantes, ce sont elles, au final, qui dès les premières heures ont véritablement « piloté » notre projet de PNR. Cette organisation participative a permis au Syndicat Mixte de Préfiguration, loin de tout rapport tutélaire, d'ajuster le projet de Charte en fonction de leurs besoins. Objectifs communs de ce partenariat privilégié :

- ▶ mutualiser les efforts et favoriser les économies d'échelle ;
- ▶ bénéficier d'un appui technique adapté ;
- ▶ orchestrer la communication auprès des habitants ;
- ▶ mobiliser des financements ;
- ▶ démultiplier les résultats de l'action ;
- ▶ soutenir des projets collectifs portés par un ou plusieurs groupes d'acteurs et favoriser les complémentarités entre eux ;
- ▶ dégager les synergies avec le Syndicat Mixte de gestion du PNR, leur interlocuteur privilégié en matière d'environnement et de développement durable.

Satisfaire l'ensemble des parties prenantes est une exigence pour le Parc dont le rôle est évalué et remis en cause par les collectivités tous les 12 ans. Une obligation de résultats qui l'invite à être le plus juste et le plus pertinent possible par rapport aux besoins des partenaires du territoire!

Clocher de l'église de Seix ▶



Un Parc est

- Un partenaire technique au service de tous
- Un accompagnateur pour le développement de projets
- Un assembleur des volontés locales
- Un porteur de projets
- Un levier afin d'obtenir des financements spécifiques pour des actions prévues dans sa Charte et inscrites à son programme d'action
- Une impulsion pour les projets exemplaires et fédérateurs



Taurignan Castet

© Projet PNR

Un Parc n'est pas

- Une mise sous tutelle des collectivités et structures existantes
- Un guichet à subventions : il ne se substitue pas aux collectivités, à l'État ou à l'Europe qui restent maîtres de leurs politiques d'attribution de subventions
- Une boîte à lettres, ni un passage obligé, ni même un échelon supplémentaire pour le traitement des dossiers



Les Bordes sur Arize

© Projet PNR

-
- **Une philosophie partenariale**
Pour initier dans chaque projet une collaboration entre tous les acteurs locaux
 - **Une notoriété et une image**
Pour bénéficier d'une carte de visite pour le territoire et d'une reconnaissance nationale et internationale
 - **Une marque**
Pour qualifier le territoire, ses produits et ses services
 - **Un réseau**
Pour bénéficier du soutien de la Fédération des PNR au niveau national, du réseau de PNR de la Région Midi-Pyrénées et profiter des expériences des autres Parcs pyrénéens
 - **Une évaluation continue**
Pour s'assurer de la pertinence des actions et subordonner le PNR à une obligation de résultats
 - **Une solidarité financière**
Pour disposer de possibilités supplémentaires grâce à la solidarité de l'État, de la Région, du Département et de l'Europe
 - **Une politique d'innovation**
Pour que notre territoire profite de propositions en matière d'expérimentation et de projets innovants
 - **Un outil de préservation**
Pour valoriser nos patrimoines naturels et culturels
 - **Une ingénierie technique**
Pour soutenir les projets et fédérer les acteurs

Les « plus » apportés par notre PNR